



Référentiels des politiques publiques de la recherche universitaire au Québec

Jean Bernatchez, professeur

Administration et politiques scolaires

Département des sciences de l'éducation

Université du Québec à Rimouski

Colloque de la FQPPU

Faut-il reconstruire l'université québécoise ?

6 novembre 2008



chantiers de recherche



Une recherche de l'*Alliance for International Higher Education Policy Studies* sur les politiques de l'enseignement supérieur en Amérique du Nord (étude de cas sur le Québec) (2002-2005).

Une recherche doctorale (Université Laval) sur les politiques publiques de la recherche universitaire au Québec (2003-2007).

Des recherches personnelles sur les politiques publiques de la valorisation commerciale de la recherche universitaire au Québec (aux plans de l'émergence, de la définition, de l'adoption, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques) (1991-2008).



méthodes de récolte des matériaux

analyse documentaire : documents de politique (au sens large), écrits scientifiques sur la question (principalement en enseignement supérieur et en *science studies*)

entretiens et entrevues avec les acteurs : chercheurs, gestionnaires des universités, des réseaux, des ministères et des organismes, étudiants et autres « détenteurs d'enjeux »

observation participante : entre 1981 et 2007, comme gestionnaire de la recherche à l'Université Laval, à l'Université du Québec et à l'ENAP, et dans les réseaux québécois et canadiens des gestionnaires de la recherche universitaire



politique publique

Une politique publique « est faite d'activités orientées vers la solution de problèmes publics dans l'environnement, et ce par des **acteurs politiques** dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps » (Lemieux, 2002, 7).

dimension de l'action (école américaine) : ***dynamiques***

Une politique est aussi un espace au sein duquel les acteurs vont construire et exprimer un **rapport au monde** qui renvoie à la manière dont ils perçoivent le réel, leur place dans le monde et ce que le monde devrait être » (Muller, 2000, 195).

dimension de idées (école européenne) : ***référentiels***



approche cognitive et normative

L'approche cognitive et normative des politiques publiques (Muller et Surel, 1998) a notamment servi à l'étude des politiques publiques de la recherche universitaire au Québec depuis 1960.

Cette approche est centrée sur la notion de référentiel, à savoir la **vision du monde** (valeurs, normes et images) qui inspire les acteurs et autour de laquelle se cristallisent les conflits entre eux.

Pour un secteur donné, de nombreux référentiels coexistent mais l'un d'eux devient dominant et se présente comme la norme, inspiré en cela par les **médiateurs** (individus, organismes, ministères...) qui se font les porteurs des valeurs de ce référentiel.



savoir, pouvoir, vouloir

savoir : *quelle université avons-nous ?*

un nouveau référentiel s'est imposé dans l'université québécoise, porté entre autres par l'OCDE : celui de l'**économie du savoir**

vouloir : *quelle université souhaitons-nous ?*

il existe une alternative au référentiel dominant : celui des **sociétés du savoir** porté entre autres par l'UNESCO

pouvoir : *comment pouvons-nous l'atteindre ?*

la communauté scientifique québécoise pourrait initier un projet comme celui de l'organisme français **Sciences citoyennes**



république de la science

À compter des années 1960, l'université québécoise entre dans la phase de modernité. Le référentiel dominant est celui de la **république de la science** (Polanyi, 1962).

La communauté scientifique fonctionne de façon relativement autonome et les objets de recherche (définition, méthodes, finalités) sont déterminés par les chercheurs eux-mêmes sur la base d'intérêts scientifiques et disciplinaires.

La volonté de régulation du secteur par l'État a cependant toujours été très présente depuis les années 1960 : à ce chapitre, les États québécois et canadien n'avaient par les moyens de leurs ambitions.



république de la science (suite)

Dix des 650 recommandations du **Rapport Parent** concernent la recherche universitaire : avec la création d'un Conseil provincial de la recherche, elles visent à réguler le secteur de façon importante.

Le **Rapport McDonald** (1969) est une pièce maîtresse consacrant le rôle du gouvernement fédéral dans l'aide à la recherche universitaire : le principe de l'excellence y est retenu.

L'influence sur les politiques québécoises et canadiennes des documents de l'**OCDE** est manifeste depuis 1963, et elle se renforce à travers le temps.



période de transition

À moins de grands événements, il n'y a pas rupture entre un référentiel dominant et un référentiel émergent. Il y a plutôt transition, plus ou moins longue, considérant l'attrait de la nouvelle vision du monde et la capacité des médiateurs de convaincre les autres acteurs de la pertinence de leurs propositions.

Les **conflits sur le référentiel** naissent lors des transitions, révélant des dissensions entre les tenants du système de sens traditionnel et les partisans du changement. Les **conflits dans le référentiel** portent sur la répartition des ressources à l'intérieur d'un même système de référence.



période de transition (suite)

À compter des années 1980, un nouveau modèle émerge, inspiré par la volonté de rompre avec l'idée d'université comme tour d'ivoire. Cette période coïncide avec la crise économique et le phénomène de globalisation qui consacrent le marché mondialisé.

Le *virage technologique* (MEDE, 1982) marque la fin d'une politique scientifique d'inspiration universitaire (*Livre blanc* de 1980) et l'inscrit dans un contexte économique.

Les plans quinquennaux des conseils subventionnaires canadiens font état de l'objectif de renforcer les programmes de recherche orientés vers les priorités socioéconomiques et politiques.



économie du savoir

À compter des années 1990, le référentiel de l'**économie du savoir** s'impose, porté par l'OCDE (1996). La recherche universitaire doit servir les intérêts nationaux, souvent définis en termes économiques. La narration est contrôlée par les médiateurs du nouveau référentiel. Cette *novlangue* (Giroux, 2006) est reprise partout.

Par le biais du langage du monde des affaires s'impose l'idéologie de la performance, présentée comme une vertu : seuls ceux qui ne s'imposent pas cette rigueur la critiquent. Les professeurs deviennent des experts qui, guidés par la raison entrepreneuriale, doivent répondre aux besoins de l'entreprise innovante.



économie du savoir (suite)



Ce référentiel est formalisé dans la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* (MRST, 2001), dans la *Stratégie québécoise de recherche et d'innovation* (MDEIE, 2006) : création des sociétés de valorisation commerciale de la recherche, plan d'action sur la gestion de la PI, réorganisation des organismes subventionnaires...

Au plan canadien, la politique scientifique de 1996 prévoit la création de la FCI (1997), des Chaires de recherche du Canada (2000). En 2000, le CRM modifie sa structure et devient les IRSC. Le CRSH propose en 2006 de se muter en un conseil du savoir, volonté rendue opératoire dans son plan stratégique 2006-2011.



sociétés du savoir

Il existe une solution de remplacement à ce référentiel dominant : le référentiel des **sociétés du savoir**, porté entre autres par l'UNESCO (2005). Il est question de sociétés au pluriel, ce qui engage à la reconnaissance de la diversité culturelle.

L'objectif de **partage de connaissances** caractérise ce modèle, ce qui tranche avec la volonté d'appropriation privée du savoir inhérente au référentiel de l'économie du savoir (concurrence entre les États pour s'approprier une part du marché mondial, concurrence entre les universités pour obtenir plus de ressources).



sociétés du savoir (suite)

L'instrumentalisation du savoir est reconnue dans le référentiel des sociétés du savoir mais dans une perspective anthropocentrique.

Pour instaurer ce modèle, il faut promouvoir une **approche participative à l'accès aux connaissances** et favoriser l'émergence de nouvelles formes de concertation.

Il faut prévoir une intégration des politiques scientifiques et clarifier leurs finalités pour qu'elles soient convergentes avec celles du bien commun, de la paix mondiale, de la justice entre les sociétés et en leur sein et avec la finalité du développement durable.



sciences citoyennes

La communauté scientifique québécoise pourrait, par exemple, initier un projet comme celui de la Fondation **Sciences Citoyennes**, créée en France en 2002. Cette association a pour mission de favoriser l'appropriation démocratique de la science afin de la mettre au service du bien commun.

Son premier but est de réunir les chercheurs critiques de la technoscience dominante et de l'expertise officielle et des citoyens intéressés par ces questions. Son second but est d'unir, dans une réflexion et une action de politisation de la science, ces acteurs qui habitent habituellement des secteurs compartimentés.



sciences citoyennes (suite)

Plutôt que de porter un discours en réaction au référentiel dominant, cette association québécoise, conduite par des médiateurs légitimes (personnalités scientifiques d'expérience et respectées dans leurs domaines), construirait les bases d'un modèle d'université adapté localement au référentiel des sociétés du savoir ou à un référentiel original d'inspiration anthropocentrique.

Elle en ferait ensuite la promotion de façon positive et engagée, afin de convaincre les instances politiques québécoises et canadiennes d'ajuster en conséquence leurs instruments de politique (programmes de subvention, structures de recherche, etc.).

références

Fondation Sciences citoyennes (2008). *Portail de l'association*. En ligne. « <http://sciencescitoyennes.org> ».

Giroux, Aline (2006). *Le pacte faustien de l'université*. Montréal : Liber, 272 p.

Lemieux, Vincent (2002). *L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 195 p.

MDEIE (2006). Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec. *Un Québec innovant et prospère. Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*. Québec : MDEIE, 78 p.

MEDE (1982). Ministère d'État au Développement économique du Québec. *Le virage technologique. Bâtir le Québec phase 2*. Québec : MEDE, 248 p.

MRST (2001). Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec. *Politique québécoise de la science et de l'innovation. Savoir changer le monde*. Québec : MRST, 169 p.

Muller, Pierre (2000). « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique ». *Revue française de science politique*, vol. 50, no 2, pp. 189-207.

Muller, Pierre et Yves Surel (1998). *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien, 156 p.

OCDE (1996). *L'économie fondée sur le savoir*. Paris : OCDE, 47 p.

Polanyi, Michael (1962). "The Republic of Science : Its Political and Economic Theory". *Minerva*, vol. 1, no 1, p. 54-73.

UNESCO (2005). *Vers des sociétés du savoir*. Paris : UNESCO, 232 p.